

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mars 2025

N° 25/022

JD/RJ/SG/SA

### Objet : Approbation du Budget Primitif 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de mars, le conseil d'administration dûment convoqué s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

#### **Présents : 8**

M. Michel BRUNET, Mme Anne-Marie CHABAUD, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Patrick VIVOS, Mme Sylvie SAMBAIN, M. René VILLARD.

#### **Absent représenté : 4**

M. Bernard LIPERINI a donné procuration à M. Michel BRUNET,  
Mme Marion MARCHAL a donné procuration à M. Jacques DEPIEDS,  
Mme Virginie SOSSI a donné procuration à Mme Brigitte DURAND,  
M. Michel GRAMBERT a donné procuration à M. René VILLARD.

#### **Absents excusés : 7**

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme Céline OGGERO-BAKRI, M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Pierre FISCHER et son suppléant M. Paul GILLES, M. Christophe IACCOBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, M. Gilbert REINAUDO et son suppléant M. Emmanuel MULLER, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT

**Secrétaire de séance** : M. Michel BRUNET

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 25/021 du 11/03/2025 portant décision d'affectation des résultats comptables ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°23/032 du 24/11/2023, relative à l'adoption pour l'année 2024 d'un Règlement Budgétaire et Financier autorisant notamment le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Où l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 12 voix pour :

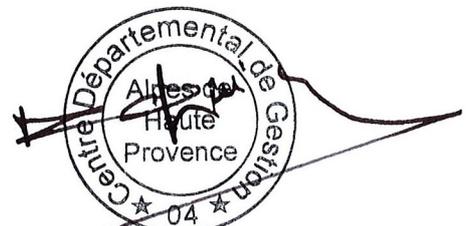
- ✓ **Approuve le budget primitif 2025** du centre de gestion détaillé comme suit :

SECTION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>Dépenses</b>	1 396 620,08 €	4 867 616,68 €	<b>6 264 236.76 €</b>
<b>Recettes</b>	1 396 620,08 €	4 867 616,68 €	6 264 236.76 €

- ✓ **Confirme** l'application pour l'année 2025 du Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°23/032 en date du 24 novembre 2023 et visé ci-dessus.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 11/03/2025



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Jacques DEPIEDS,  
Président du Centre de Gestion  
des Alpes-de-Haute-Provence.